



**REGATES DES VOILES LEGERES DE NOIRMOUTIER 2024**  
**LE DIMANCHE 11 AOUT 2024**

PLAGE DE MARDI GRAS - LE VIEIL  
Autorité Organisatrice : CVBC

**AVIS DE COURSE TYPE RIR**

**1. REGLES**

La régates sera régie par :

- les RIR,
- le présent avis de course,
- la fiche course.

**2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

2.1 La régates est ouverte à tous les bateaux des classes DERIVEURS et CATAMARANS.

2.2 Pour les majeurs : présentation d'une licence Club FFVoile valide.

Pour les mineurs : présentation d'une licence Club FFVoile valide + auto questionnaire de santé (Certificat médical de non contre-indication à la pratique obligatoire si une ou plusieurs réponses OUI sont cochées dans le questionnaire de santé).

Une autorisation parentale.

**3. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants : 15€ par coureur.

**4. PROGRAMME**

4.1 Confirmation d'inscription : SAMEDI 10 AOUT 2024 DE 14H00 A 17H00 AU CLUB HOUSE CVBC PLAGE DES DAMES

4.2 Briefing : DIMANCHE 11 AOUT 2024 PLAGE DE MARDI GRAS A 10H00

**5. FICHE COURSE**

Fiche course disponible à la confirmation des inscriptions.

***Des parcours d'initiation à la régates, adaptés aux jeunes régatiers seront mis en place.***

**6. CLASSEMENT**

6.1 Le système de classement utilisé sera le suivant : 1<sup>er</sup> 1 point, 2<sup>ème</sup> 2 points, etc ...

6.2 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

6.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

6.4 Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

6.5 Pour les optimist : un classement différencié sera établi pour les optimist « école » et les optimist « série ».

**7. ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.